

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT de SAONE et LOIRE  
ARRONDISSEMENT de MACON  
CANTON de TOURNUS

Nombre de Membres  
Afférents au Conseil : 11  
En exercice : 11  
Qui ont pris part à la  
délibération : 10

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de LA TRUCHERE - n°09/2016**

L'an deux mil seize et le vingt deux mars à dix-huit heures trente , le Conseil de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur BELIGNE Philippe, Maire

**Présents :** Mesdames MECHIN, POTHIER, RICHY, MAMY.  
Messieurs BERNARDOT, SORDET, FELIX , PUGET, FAUCHON.  
**Absent :** Mme PUGET  
**Secrétaire de séance :** Madame MECHIN.

**Ordre du jour :** Non au compteur LINKY

Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et que les programmes de compteurs communicants visent au contraire à favoriser des intérêts commerciaux ;

Considérant qu'il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante ;

Considérant que les compteurs communicants sont facteurs de risques pour la santé des habitants et pour le respect de leur vie privée (voir en annexe le rappel de la lettre aux habitants),

Le Conseil municipal de LA TRUCHERE :

- rappelle que les compteurs d'électricité appartiennent aux collectivités et non à ErDF.
- décide que les compteurs d'électricité de LA TRUCHERE, propriété de la collectivité, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants (de type Linky ou autre), et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé sur ou dans les transformateurs et postes de distribution de la commune.
- demande au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique d'intervenir immédiatement auprès d'ErDF pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à LA TRUCHERE.

Pour Copie Conforme :

Certifié exécutoire pour avoir été  
reçu à la Préfecture de S & L à Mâcon  
le ... 23/03/2016  
et publié ou notifié le ... 23/03/2016



Le Maire : Philippe BELIGNÉ